



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FICHE PRATIQUE

Le RESPECT des droits des personnes intersexes

SPORT

FOCUS SPORT

Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme,
l'antisémitisme et la haine anti-LGBT

Cette fiche a pour objet de présenter les droits des personnes intersexes afin de garantir leur respect. Elle s'adresse à l'ensemble des agents publics ainsi qu'aux associations.

1. L'intersexuation : qu'est-ce que c'est ?

Les personnes **intersexes** ont des caractéristiques sexuelles (chromosomes, hormones, organes génitaux) qui ne correspondent pas aux définitions types des corps féminins ou masculins.

Autrement dit, les personnes intersexes naissent avec des **variations de leurs caractéristiques sexuelles**. On peut en distinguer trois types :

- Des organes génitaux atypiques (par exemple, un clitoris jugé trop grand, une soudure des lèvres génitales, une absence de vagin ou d'utérus, un pénis jugé trop petit, des gonades¹ mixtes etc) ;
- Une production atypique d'hormones (par exemple, un taux de testostérone élevé chez une fille, entraînant une plus forte pilosité, l'absence de règles etc) ou une réceptivité différente aux hormones (insensibilité partielle ou totale par exemple) ;
- Une constitution génétique atypique (par exemple, plus de deux chromosomes sexuels, comme XXY²).

Il faut noter que ces différentes réalités **ne sont pas des pathologies**. Dans la large majorité des cas, la santé n'est pas menacée par des caractéristiques sexuelles atypiques, même si d'autres aspects d'un syndrome

1 - Organe sexuel qui produit des gamètes (ovaires, testicules).

2 - La majorité des personnes naît avec deux chromosomes sexuels : XX ou XY.

peuvent exceptionnellement requérir un traitement³.

Les enfants intersexes représentent **1,7% des naissances**⁴, soit environ 12 800 en France en 2019.

À l'inverse d'une personne intersexe, on parle d'une personne **dyadique** quand elle naît avec des caractéristiques sexuelles typiquement masculines ou féminines.

On parle **d'intersexuation** ou de **variation du développement sexuel**. Le terme « hermaphrodisme » est un concept biologique qui ne correspond pas à l'intersexuation⁵. De la même manière, les termes « anomalie » ou « trouble » du développement sexuel sont à proscrire en ce qu'ils renvoient à une pathologie.

Enfin, **il ne faut pas confondre intersexuation et transidentité** : alors que l'intersexuation concerne les caractéristiques sexuelles innées de la personne, la transidentité porte sur son identité de genre⁶. Les personnes intersexes, indépendamment de leur corps, peuvent être des femmes, des hommes et des personnes non-binaires.

2. Quelles sont les difficultés auxquelles les personnes intersexes sont confrontées ?

L'invisibilité de l'intersexuation

Les personnes intersexes sont confrontées au manque de connaissance

3 - Par exemple, l'hyperplasie congénitale des surrénales avec perte de sel.

4 - Conseil de l'Europe. *Droits de l'homme et personnes intersexes*. Document thématique publié par le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Strasbourg, 2015.

5 - L'hermaphrodisme désigne le fait de disposer d'un double appareil génital fonctionnel, ce qui n'est pas le cas des personnes intersexes.

6 - DILCRAH, *Fiche pratique sur le respect des droits des personnes trans*, 2019.

et au tabou autour de leur intersexuation. La moitié d'entre elles n'ont ainsi jamais parlé de leur intersexuation à une autre personne.

80% des personnes intersexes n'apprennent leur intersexuation qu'après leurs 10 ans, soit parce que les variations de leurs caractéristiques sexuelles ne sont visibles qu'à la puberté, soit parce que leur intersexuation leur a été dissimulée.

Les actes médicaux non-nécessaires

De nombreuses personnes intersexes françaises ont subi des interventions médicales sur leurs caractéristiques sexuelles (hormonothérapies et chirurgies), dont la moitié alors qu'elles étaient encore mineures⁷. Ces actes posent plusieurs difficultés :

- Seuls 45% des personnes intersexes ont pu y consentir de manière éclairée. Or le degré de satisfaction du résultat de ces actes est positivement corrélé au degré de consentement de la personne à ces actes.
- Ils ne sont pas nécessaires pour la santé physique, psychique ou sexuelle des personnes dans plus de 85% des cas.

Les conséquences sur les personnes intersexes

Ces actes médicaux ont entraîné des séquelles sur la santé physique et/ou psychique de la majorité des répondants (douleurs chroniques, infections, pertes de sensibilité, pertes fonctionnelles, stress post-traumatique...)⁸.

Souvent répétitifs, ces actes médicaux peuvent entraîner un plus fort décrochage scolaire des enfants qui les subissent. Les personnes intersexes

⁷ - Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, *Un long chemin à parcourir pour l'égalité des personnes LGBTI*, 2020.

⁸ - Collectif Intersexes et Allié.e.s, *Enquête sur la santé des personnes intersexes*, 2019.

sont ainsi davantage exposées à la précarité ; 54% des personnes intersexes ont des difficultés financières, contre 32% des personnes LGBT.

Elles sont également plus sujettes à l'isolement social : 80% des personnes intersexes sont par exemple célibataires⁹.

3. Comment créer un environnement respectueux des droits des personnes intersexes ?

Il est impératif de créer un **environnement inclusif**, c'est-à-dire qui respecte les sensibilités des personnes intersexes, en ayant à l'esprit que ces personnes ne sont pas forcément visibles ou connues.

Penser l'intersexuation en termes de droits

L'intersexuation n'est pas une maladie. Les interventions médicales systématiques et précoces sont apparues dans les années 1950.

Cette conception pathologique est donc historiquement située¹⁰.

La condition préalable à la création d'un environnement inclusif des personnes intersexes est de **penser leur accueil en termes de respect de leurs droits fondamentaux** : droit à l'auto-détermination, droit au respect de l'intégrité physique et sexuelle, droit au respect de la vie privée et familiale¹¹.

9 - Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, *op. cit.*

10 - Voir Michal Raz, *La production des évidences sur l'intersexuation. Savoirs et pratiques médicales autour de l'hyperplasie congénitale des surrénales* (France, 1950-2018), 2019.

11 - Consacrés par la Convention européenne des droits de l'Homme et la jurisprudence de la Cour.

Veiller à la bonne inclusion des personnes intersexes

Inclure les personnes intersexes, c'est en premier lieu reconnaître leur réalité et ne pas minimiser l'existence de l'intersexuation.

Il est ensuite important de ne pas présumer de l'identité de genre des personnes intersexes en fonction de leur apparence ou de leur état civil. Afin de garantir le respect de l'identité de genre de chaque personne, les recommandations de la DILCRAH sur le prénom, le pronom, la civilité, la mention du sexe et les lieux non-mixtes s'appliquent¹².

Lorsqu'une personne se confie à propos de son intersexuation, il est impératif de ne pas lui poser de questions intimes déplacées ni de révéler son intersexuation à autrui sans son accord.

La règle d'or : bienveillance et pragmatisme. Il est essentiel de dialoguer à la fois avec la personne concernée et avec les personnes en contact avec elle, de faire preuve de bienveillance et de compréhension, et de proposer des solutions adéquates.

Consulter les ressources adaptées

LES INSTITUTIONS :

La DILCRAH est notamment en charge de la mise en œuvre du plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023 <https://www.dilcrah.fr>. La DILCRAH et la Fondation Jean Jaurès ont co-écrit le rapport « Défendre les droits des personnes intersexes »¹³.

Le Défenseur des droits et son avis n°17-04 relatif au respect des droits des personnes intersexes de 2017 <https://www.defenseurdesdroits.fr>

12 - <https://www.dilcrah.fr/wp-content/uploads/2019/11/FICHE-RESPECT-DES-DROITS-TRANS-DILCRAH.pdf>

13 - <https://www.dilcrah.fr/wp-content/uploads/2020/08/Rapport-FJJ-DILCRAH-2020.pdf>.

LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES :

- Le Collectif Intersexes et Allié.e.s-OII France : <https://cia-oiifrance.org>
- Le Réseau francophone de recherche sur l'intersexuation (REFRI) : <https://refri.hypotheses.org/>
- L'Organisation internationale des Intersexes (OII) dont l'OII Europe <https://oiieurope.org>

Pour aller plus loin : le milieu sportif

Les acteurs du monde sportif ont un **rôle clé pour l'inclusion des personnes intersexes et dans la lutte contre les violences auxquelles elles font face** :

- Les entraîneurs, les encadrants et les jurys sportifs sont aussi des éducateurs ;
- L'intersexuation est souvent connue durant l'enfance ou l'adolescence et concerne le corps ;
- Le sport est une activité majoritairement non-mixte.

En prenant en compte les enjeux autour de l'intersexuation, les acteurs du monde sportif se préparent à intégrer une personne intersexe dans leur structure, améliorent la cohésion des équipes et évitent des sanctions en cas de discrimination¹⁴.

Accompagner le personnel et les sportifs intersexes

Une personne intersexe ou ses parents peuvent choisir de révéler son intersexuation afin d'adapter son accueil au sein de la structure. Cet échange est l'occasion d'**instaurer une relation de confiance et de rechercher des réponses pragmatiques** à ses besoins.

Il est essentiel de ne pas poser de questions intimes déplacées ni de révéler l'intersexuation de la personne à autrui sans son accord.

Pour rappel, les recommandations de la DILCRAH sur le prénom, le pronom, la civilité, la mention du sexe et les lieux non-mixtes s'appliquent¹⁵.

14 - L'article 225-1 du Code pénal prohibe les discriminations notamment en raison du sexe, de l'identité de genre ou de l'état de santé des personnes.

15 - DILCRAH, *Fiche pratique sur le respect des droits des personnes trans*, 2019.

Les lieux de déshabillage, qu'ils soient mixtes ou non-mixtes, exposent le corps au regard des autres. Ils peuvent être particulièrement sensibles pour les personnes intersexes. Il convient donc de proposer des mesures adaptées pour protéger leur intimité selon leur demande. **Prendre l'avis de la personne concernée en compte est primordial.**

Lutter contre l'exclusion des personnes intersexes

La condition première à un environnement sportif inclusif est **l'exemplarité du personnel** des structures. Employer un langage neutre, non genré, ne pas véhiculer de préjugés et respecter l'identité de genre de chaque personne est indispensable.

Il est également essentiel de **réagir de manière systématique à chaque propos ou acte anti-LGBTI.**

La lutte contre ces comportements doit reposer sur toutes et tous, et non sur les personnes intersexes elles-mêmes. Afin de les prévenir, la structure peut **faire appel à une association spécialisée** pour informer et déconstruire les préjugés. La communication sur ces actions peut rassurer de futurs sportifs intersexes sur la structure et contribuer à son rayonnement.

Entamer une réflexion pour aller plus loin

La majorité des personnes ignore qu'il n'existe pas que deux sexes physiquement bien définis. Cela explique le manque de visibilité, le tabou et les préjugés autour de l'intersexuation.

L'existence de l'intersexuation implique un questionnement sur notre perception de la binarité des sexes et donc sur la séparation sexuée des sportifs. D'autres critères, comme le niveau, le poids, la taille ou l'âge, peuvent être retenus tout en assurant l'équité sportive.



Contact :

55 rue saint-Dominique
75007 PARIS

01 42 75 62 46

FICHE PRATIQUE

**Le RESPECT
des droits
des personnes
intersexes**

FOCUS SPORT

**Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme,
l'antisémitisme et la haine anti-LGBT**